

Un columbarium au cimetière

Lumières, de 20h30 à 22h pour le conseil municipal du mercredi 30 novembre. La participation des mairies, bientôt obligatoire, à la protection sociale et complémentaire de ses agents, va faire l'objet d'une mise en concurrence, menée par le centre de gestion. La somme de 29€ et quelques centimes, est provisionnée pour créances douteuses, représentant 15% des dettes non recouvrées sur 2 ans. Le sol de la salle des fêtes pourra bientôt briller de mille feux grâce à l'achat d'une auto-laveuse, soigneusement sélectionnée et subventionnée en partie. Les utilisateurs recevront une formation à la livraison. L'évolution des pratiques funéraires, et les demandes nouvelles, ont entraîné la décision d'installer un columbarium au cimetière. L'entreprise Art Case a été choisie pour un budget de 6700 € environ. Le monument de 6 cases, avec un jardin du souvenir et un banc sera implanté à gauche de l'entrée du cimetière. Les élus donnent aussi un avis favorable au document cadre du Sicoval, traitant du logement social. Le maire, Philippe Goux, se rendra à la première réunion le 8 décembre. La commission école donne plusieurs informations, dont : semaine de 4.5 jours maintenue et classe verte en mai dans l'Aveyron pour le cycle II, ce qui occasionnera des manifestations à but lucratif... Nouvelle rassurante de la commission travaux : le balcon de l'église ne tombera pas sur les fidèles! Adressage : distribution des numéros les 17 et 18 décembre. La signalétique suivra, entre Noël et le jour de l'an.

Roselyne GUILLEMET – La Dépêche 6-12-22

